



Conseil de sécurité

Distr. générale
29 août 2003
Français
Original: anglais

Lettre datée du 29 août 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de vous adresser le texte de la communication ci-jointe, en date du 26 août 2003, que j'ai reçue du Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir porter le texte de cette communication à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Kofi A. **Annan**



Annexe

**Lettre datée du 26 août 2003, adressée au Secrétaire général
par le Secrétaire général de l'Organisation du Traité
de l'Atlantique Nord**

Conformément à la résolution 1088 (1996) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du rapport mensuel concernant les opérations de la SFOR en juillet 2003. Je vous serais obligé de bien vouloir mettre le texte de ce rapport à la disposition du Conseil de sécurité.

(Signé) George **Robertson**

Pièce jointe

Rapport mensuel au Conseil de sécurité sur les opérations de la Force de stabilisation

1. Pendant la période à l'examen (1er-31 juillet 2003), les effectifs de la Force de stabilisation (SFOR) s'élevaient au total à 11 458 personnes, dont 766 soldats provenant de pays non membres de l'OTAN. En outre, 54 membres de la SFOR étaient postés en Croatie.

Situation des pays partenaires/non membres de l'OTAN fournissant des contingents

2. Le 9 juillet 2003, le Conseil de l'Atlantique Nord a accueilli avec satisfaction l'offre du Chili d'apporter sa contribution à la SFOR dans le cadre du contingent britannique, et a autorisé le SHAPE à engager le processus de certification.

3. Le 10 juillet 2003, les autorités slovaques ont annoncé que le contingent des forces aériennes slovaques de la SFOR resterait jusqu'à la fin de 2004, puis se retirerait.

4. Le 14 juillet 2003, la Compagnie civile finnoise de coopération militaire a quitté la Bosnie-Herzégovine, mettant ainsi fin à la présence militaire finnoise dans le pays.

5. Le 21 juillet 2003, le contingent danois a quitté la Bosnie-Herzégovine, mettant ainsi fin à la présence militaire danoise dans le pays.

Sécurité

6. Pendant la période à l'examen, la situation générale en ce qui concerne la sécurité est restée stable.

Comptes bancaires suspects

7. Le 7 juillet 2003, le Haut Représentant pour la Bosnie-Herzégovine a gelé, dans le pays, les comptes bancaires de 14 individus, tous suspectés d'avoir aidé des criminels de guerre inculpés à échapper aux autorités essayant de les arrêter. Lors d'une conférence de presse à Sarajevo, le Haut Représentant a indiqué qu'il s'agissait là d'une mesure supplémentaire prise par la « coalition contre le crime », qui comprenait le Gouvernement des États-Unis, l'Union européenne, le Bureau du Haut Représentant, la SFOR, le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et les partenaires locaux dans la région.

Retrait du commandant du Cinquième corps d'armée de la VRS

8. Le 8 juillet 2003, le commandant de la SFOR a ordonné le retrait du service actif du commandant du Ve corps de l'armée de la Republika Srpska (VRS), en raison de sa responsabilité dans le stockage des armes illégales découvertes sur un site à Han Pijesak le 13 juin 2003.

Huitième anniversaire du massacre de Srebrenica

9. Le 11 juillet 2003, une cérémonie commémorant le massacre de Srebrenica a eu lieu à Potocari, sans incident. On estime à 10 000 le nombre de personnes qui y ont assisté et, pour la première fois depuis le massacre, les autorités de la Republika Srpska ont nommé une délégation, dirigée par le Premier Ministre, pour assister à la cérémonie.

10. Le nombre de personnes participant à la cérémonie était presque trois fois supérieur à celui enregistré les deux années précédentes, ce qui peut être considéré comme un signe que les Bosniaques se sentent plus en sécurité qu'auparavant lorsqu'ils franchissent la ligne de démarcation entre les Entités pour se rendre en Republika Srpska.

Programme de reddition volontaire en Republika Srpska

11. Le 17 juillet 2003, les autorités de la Republika Srpska ont créé un comité chargé d'offrir des incitations à la reddition aux personnes inculpées par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Le Comité garantit certains droits aux inculpés qui se constituent prisonniers, ainsi qu'à leur famille proche. Par exemple, ceux qui se constituent prisonniers sont assurés de recevoir une aide mensuelle permanente de 200 dollars des États-Unis, et leur famille est assurée de recevoir 250 dollars par mois, ainsi que des billets d'avion entre Belgrade et Amsterdam, trois fois par an.

Attaques contre la SFOR et les activités opérationnelles de la SFOR

12. Pendant la période à l'examen, on n'a signalé aucun acte de violence notable dirigé contre le personnel de la SFOR.

13. La SFOR a continué d'examiner de près les menaces possibles liées au terrorisme et de recueillir des armes détenues illégalement dans l'ensemble du pays. Le mois de juillet 2003 s'est avéré fructueux, qu'il s'agisse des efforts visant à persuader les civils de rendre volontairement leurs armes ou des perquisitions ciblées organisées pour confisquer les armes dissimulées.

14. Après l'explosion survenue le 20 juin 2003 sur le site NV 039 de stockage d'armes de Derventa, la SFOR a achevé la destruction de toutes les munitions restantes le 10 juillet. Dans le cadre du programme de protection des sites de stockage d'armes, la SFOR a retrouvé des munitions instables sur divers sites dans toute la zone d'opération (nord-ouest) de la Brigade multinationale.

15. Le 11 juillet 2003, la SFOR a aidé la police locale en Republika Srpska à assurer la sécurité et a offert ses hélicoptères pour le transport des éminentes personnalités se rendant à la cérémonie annuelle de Potocari, qui s'est déroulée sans incident.

16. À l'occasion des quarantième Jeux des jeunes républiques des Balkans tenus à Visegrad et du soixantième anniversaire de la bataille de Sutjeska, la SFOR a apporté son appui. Les deux manifestations se sont déroulées de manière pacifique.

17. Le 18 juillet 2003, la SFOR a assuré la sécurité du Procureur, Carla Del Ponte, durant sa visite à Banja Luka.

Respect des accords par les parties

18. Plusieurs rapports provenant de sources librement accessibles décrivent les problèmes financiers des Forces armées des Entités. La Commission de réforme de la défense propose des modifications législatives et la Commission militaire mixte, sous la supervision du commandant de la SFOR et par l'intermédiaire des réunions des chefs d'état-major consacrées à la défense, aide les forces armées à élaborer des plans de restructuration détaillés. Jusqu'ici, le Ministère de la défense de chaque entité a présenté un projet de plan général pour la restructuration qui est insuffisamment détaillé pour une mise en oeuvre concrète. La Commission de réforme de la défense et le commandant de la SFOR continuent d'exiger des progrès quantifiables dans ce domaine.

19. Le 1er juillet 2003, le siège de la SFOR a accueilli le premier stage sur le professionnalisme destiné aux étudiants militaires provenant des deux entités. Le stage portait essentiellement sur les normes d'éthique et les responsabilités individuelles des militaires professionnels. Le rassemblement, en un seul endroit, de représentants des forces armées des deux entités a été jugé important et on a estimé que le stage avait été une réussite.

20. Pendant la période à l'examen, les Forces armées des Entités ont mené des activités d'entraînement normales, conformément aux dispositions militaires de l'Accord de paix de Dayton. On n'a signalé aucune disparition d'armes sur les sites de stockage d'armes.

21. Les Forces armées des Entités ont mené au total 97 opérations et activités d'entraînement; le nombre d'activités de déminage s'est élevé à 504; et 57 inspections ont été effectuées sur les sites de stockage d'armes.

Conclusion

22. Pendant la période à l'examen, la situation en ce qui concerne la sécurité en Bosnie-Herzégovine est restée stable et les tentatives visant à trouver une solution aux inquiétantes difficultés financières des Forces armées des Entités se sont poursuivies.

23. L'anniversaire du massacre de Srebrenica s'est déroulé de manière pacifique, et une délégation de haut niveau de la Republika Srpska y a assisté, ce qui constitue un pas important vers la normalisation.